

1.300-30

GRÜNE KOPIE

t.851(Div.)-CZ/BM

Berne, le 8 août 1991

Note à M. Giovannini

-9. Aug. 1991

Dimension culturelle du développement

Je me réfère à la note de la Section multilatérale du 23 juillet pour la séance de direction du 12 août. Voici quelques remarques complémentaires.

1. Comment définir la culture? La culture, ce sont, bien sûr, les expressions artistiques et les manifestations folkloriques - monuments et beaux-arts, danse, musique, théâtre et littérature, l'artisanat et ses motifs de décoration etc. - mais c'est aussi ce qui est à la base de ces expressions, p.ex. les croyances, la "Weltanschauung", les rites et les traditions et les voies de communication. La culture, c'est aussi le système de valeur: ainsi le prestige et le rang social peuvent dépendre des exploits guerriers de la personne, ou du nombre d'enfants qu'elle a; dans certaines sociétés la sagesse est un critère important du pouvoir social, dans d'autres elle est bien secondaire; les biens matériels qu'une personne possède peuvent être déterminants, comme le troupeau chez les Peulhs ou chez nous la voiture "status symbol" ou le salaire qu'on "vaut"; le prestige et le rang social peuvent dépendre du style de vie qu'on mène, ou alors de la maîtrise de techniques ou au contraire des connaissances qu'on a, ou encore de certaines performances accomplies, qu'elles soient sportives ou autres: le "to have or to be" est bien le reflet d'une culture! La culture est bien plus encore: on en cerne certains aspects en la définissant comme l'assise spirituelle de l'existence matérielle des groupes sociaux et les individus appartenant à ces groupes, mais cette définition reste incomplète¹. Il importera de s'entendre sur la définition de la culture, tout en sachant que cette définition ne pourra jamais être ni définitive, ni même exhaustive.

2. La "dimension culturelle" est capitale pour le développement: son influence est aussi importante et déterminante que celle du complexe des facteurs économiques - production et productivité, PNB, etc. - ou des aspects structurels, sociaux et politiques. La dimension culturelle est source et condition du développement - sans assise culturelle pas de base réelle -, elle est aussi orientatrice du développement - exemples: l'Occident techniciste et conquérant, le protestantisme moteur de la révolution industrielle -. Et finalement la culture, ou plutôt la négligence de la dimension culturelle (ou le mauvais

¹ La manière de percevoir la culture et de la définir est elle aussi expression culturelle et par là même elle indique l'orientation culturelle...

usage de la culture, c.-à-d. l'imposition d'un système culturel en contradiction avec le système éliminé) peut aussi mener à l'écrasement ou l'étouffement des minorités: le drame vécu par les sociétés tribales en Inde en est un exemple patent².

3. Dans la "répartition actuelle des responsabilités", le nouveau Service Politique de Développement social, de par son mandat, a son rôle à jouer.

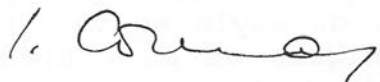
4. Quant aux mesures proposées dans la note du 23 juillet:

a) je suis très en faveur de la réflexion au sein de la DDA sur la dimension culturelle; je suis prête à participer au groupe proposé;

b) l'inventaire proposé des activités de la DDA en matière culturelle devra être basé sur une définition - probablement restreinte - de la culture;

c) plus important est de savoir comment tenir compte, dans l'ensemble de nos activités, de la dimension culturelle, comment favoriser le rôle de cette dimension et comment éviter d'être complice d'un "écrasement culturel";

d) les lignes directrices, dont la Section multilatérale propose l'élaboration, devront probablement être partie intégrante de la politique de développement social.



Immita Cornaz

cc: - SFR, WM, DAN, RAE, CL, CP, HAD, BEI, MAJ, RH, LIF,
TT, MJ, CRC, KAP, FUU, CH
- M. Peter Wiesmann

² Pour ne citer que quelques aspects de ce drame: la non-reconnaissance du savoir et des techniques des populations - qui constituent leur force réelle - réduit leur héritage à zéro et les conduit à l'état d'insignifiance et de non-importance; le système légal moderne traite avec des individus qui ont, ou n'ont pas des droits de propriété - la communauté tribale opère dans le cadre d'un groupe qui a des droits et des responsabilités concernant les ressources mais ne connaît pas vraiment la propriété individuelle; la relation du pouvoir central avec la minorité tribale est la relation du pouvoir avec le démuné et le "dialogue" entre ces deux mène - démocratiquement! - à l'écrasement de la minorité par la majorité.